

Communiqué de presse

[Paris, 29 juin 2021]

« Emetteurs : le choix de la Place de Paris »

Rapport du Groupe de travail de Paris EUROPLACE
sur l'attractivité de la Place de Paris pour les émetteurs

Augustin de Romanet, Président Groupe ADP, Président de Paris EUROPLACE, accompagné de Xavier Girre, Directeur exécutif chargé de la direction financière du groupe EDF, Président du Collège de Paris EUROPLACE et de Philippe Henry, précédemment Head of HSBC Global Banking pour Europe, Middle-East & Africa, rapporteur, a présenté à la presse le rapport du Groupe de travail de Paris « Emetteurs : le choix de la Place de Paris. »

Le groupe de travail a été lancé en avril dernier par le Collège Emetteurs de Paris EUROPLACE, dans un contexte marqué par la nécessité d'accélérer la reprise de l'activité économique et de l'emploi et d'accompagner le retour des introductions en Bourse sur la place de Paris.

Animé par Philippe Henry et coordonné par Paris EUROPLACE, le Groupe de travail a auditionné une cinquantaine d'experts de la Place afin de faire le point de la situation et de proposer des recommandations concernant l'attractivité de Paris pour les émetteurs. Une attention particulière a été portée aux introductions en Bourse (Initial Public Offerings ou IPOs), à l'innovation financière et notamment aux SPACs (*Special Purpose Acquisition Companies*), ainsi qu'à l'implantation des quartiers généraux.

L'ensemble des experts auditionnés par le Groupe ont souligné l'évolution très positive de l'écosystème de la Place de Paris depuis cinq ans et les principaux points forts de la Place pour accueillir les émetteurs :

- **Une très nette progression des introductions en Bourse au cours de la période récente**, avec notamment celles de HRS, Believe, Affluent Medical et Aramis, prochainement Colis Privé, Ogury, GreenYellow et OVH. Au 1^{er} trimestre 2021, Paris ayant représenté 43% des capitaux levés sur Euronext, contre 28% pour Amsterdam. Au total depuis le début de l'année 2021, plus de 1,4 milliard d'euros de capitaux a été levé à Paris dans le cadre de 23 opérations (dont 10 IPOs et 13 augmentations de capital), et la capitalisation des sociétés ayant fait l'objet d'IPOs réalisées sur cette même période dépasse les 7 milliards d'euros. D'ici 2025, de 20 à 30 IPOs supplémentaires pourraient être lancées par les sociétés de la French Tech.
- **Des critères de comparaison - présence de grands investisseurs, cote profonde (de nombreuses sociétés avec beaucoup de flottant) et diversifiée, autorités de**

régulation compétentes et qui agissent dans des délais rapides - qui situent Paris comme Place privilégiée de cotation en Europe :

- la capitalisation globale sur Euronext (6 000 milliards d'euros fin mars) dépasse aujourd'hui celle des Bourses de Londres (3 700 milliards d'euros) et Francfort (2 400 milliards d'euros), depuis notamment le rachat des Bourses d'Oslo et Milan ;
- Paris accueille 55% de l'ensemble des sociétés cotées sur Euronext, contre 21% pour Oslo, 9% Bruxelles, 8% Amsterdam ;
- 5 400 investisseurs institutionnels, venant de 63 pays, sont actifs sur la Bourse de Paris, dont près de la moitié (48%) sont Américains ;
- **Un écosystème d'ensemble -investisseurs, banques et intermédiaires, autorités réglementaires- favorable tout particulièrement à la cotation d'entreprises technologiques et en croissance rapide :** le coût d'une IPO est significativement moindre sur Euronext (3,4% de l'opération) que sur le New York Stock Exchange (5,7%) et le Nasdaq (6,3%) ;
- **Compétence, rapidité d'exécution et ouverture à l'innovation des régulateurs ;**
- **Un environnement attractif pour la promotion de l'innovation, y compris l'accueil de SPACs** qui est présenté par une communication de l'AMF du 15 avril (Mediawan, 2MXOrganic, et en juin 2021 Accor Acquisition Company, Transition et DEE Tech), et pour la sécurité des investissements.

Afin de conforter l'attractivité de la Place de Paris pour les entreprises émettrices, le Groupe de travail, sur la base des auditions réalisées, propose quatre grands axes de recommandations :

- **Renforcer la position des Investisseurs en Actions de Croissance de la Place de Paris**, dont le rôle est clé : en particulier, développer les fonds « cornerstone » – investisseurs « piliers » qui s'engagent *a priori* au moment des levées de capitaux et « crossover » - qui accompagnent dans la durée les sociétés en forte croissance -, encourager les investisseurs institutionnels (assurances, banques, caisses de retraite, sociétés de gestion) à participer plus activement aux IPOs, vérifier que l'engagement des fonds labellisés Tibi à investir dans les sociétés de technologie de la Place de Paris, cotées ou non cotées est bien respecté, accélérer les développements de l'actionnariat salarié.
- **Développer l'investissement ESG (Environnement, Social, Gouvernance) sur la Place de Paris et en faire bénéficier les entreprises émettrices** : la finance durable en Europe représente en 2020 7% des encours (deux fois plus qu'en 2018) et 42% des flux nets (contre 20% en 2018) sous gestion. En revanche, le rapport recommande de confier au Comité Investisseurs-Emetteurs de Paris EUROPLACE la tâche de proposer des mesures visant à rendre le cadre européen de reporting non financier efficient. Il convient par ailleurs d'éviter les surtranpositions en France.
- **Consolider l'attractivité du cadre réglementaire et fiscal de la Place de Paris** En matière de fiscalité, est proposée la déductibilité des frais d'introduction en bourse et d'augmentation de capital. Par ailleurs, le rapport réaffirme l'objectif

indispensable d'une meilleure stabilité fiscale en France pour préserver l'attractivité internationale de notre pays, de même que de veiller dans la durée à la comparabilité du taux de l'impôt sur les sociétés en France par rapport aux autres pays européens.

En matière de droit des sociétés, le rapport propose le lancement d'une initiative européenne de type *Small Business Act*, afin d'alléger les obligations incombant aux petites entreprises, cotées ou non, notamment en matière de composition des conseils d'administration et de publications d'informations relatives aux rémunérations. Il est proposé d'analyser, en liaison avec l'AMF et le HCJP (Haut Comité juridique de Place), la possibilité d'autoriser les actions de préférence avec droits de vote multiples. Le rapport propose, également, d'accélérer la digitalisation du droit des sociétés, afin de fluidifier les relations entre émetteurs et actionnaires.

En matière de droit boursier, et afin de permettre dans certains cas la réalisation très rapide d'opérations d'IPOs, le rapport propose d'autoriser les émetteurs qui le souhaitent à lancer des introductions en bourse sans tranche « grand public » ou, à tout le moins, de mettre en place un processus de clôture anticipée de ces opérations.

- **Valoriser au plan international les réformes récentes nombreuses du fonctionnement de la place de Paris et son positionnement dans les Tech cotées.** Les mesures proposées visent notamment l'accélération de l'investissement dans les entreprises de Tech cotées, dans le cadre des campagnes French Tech, et l'élargissement des actions de promotion internationale de la Place de Paris par Paris EUROPLACE.